

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU - SEANCE DU 16 MARS 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: 12
Nombre de membres absents excusés : 1
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille seize et le seize du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes CANET Fanny (a donné procuration à M. OUBALKASSAM Mohamed ce dernier étant absent, la procuration est sans effet), TERRANO Anne-Marie (procuration à M. FLORES Didier)

ETAIT ABSENT : M. OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Mars 2016

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jérôme DEL-VALS est désigné à cette fonction qui accepte. Le procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité
Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

1. Décisions du Maire - article L.2122.22 du C.G.C.T.
REPORTE

Pour les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, M. le Maire quitte la séance qui est alors présidée, après élection, par M. Jean-Luc BERNEDE, 1^{er} adjoint au Maire .

2. Compte administratif - budget principal

Le compte administratif présenté par M. Jean-Luc BERNEDE se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2015	677 803.44
Recettes de fonctionnement 2015 y compris report 2014(+131 090.63)	938 673.20
Excédent de fonctionnement 2015	260 869.76
Dépenses d'investissement 2015	383 757.20
Recettes d'investissement 2015 y compris report 2014 (+ 23 190.73)	330 094.41
Restes à réaliser - dépenses	167 628.82
Restes à réaliser - recettes	83 252.63
Déficit d'investissement cumulé	138 038.98
Excédent global de clôture	122 830.78

Le compte administratif 2015 du budget principal est adopté à la majorité (10 pour et 2 abstentions)

3. Compte administratif - budget annexe gestion abbaye

Le compte administratif présenté par M. Jean-Luc BERNEDE se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2015	109 145.87
Recettes de fonctionnement 2015 y compris report 2014(+6 278.50)	143 579.63
Excédent de fonctionnement 2015	34 433.76
Dépenses d'investissement 2015	119 647.42
Recettes d'investissement 2015 y compris report 2014 (+ 24 588.71)	90 979.49
Restes à réaliser - dépenses	7 734.97
Restes à réaliser - recettes	3 752.57
Déficit d'investissement cumulé	32 650.33
Excédent global de clôture	1 783.43

Le compte administratif 2015 du budget annexe gestion abbaye est adopté à la majorité (10 pour et 2 contre)

Arrivée en séance du M. Mohamed OUBALKASSAM qui détient également la procuration de Mme Fanny CANET

4. Compte administratif 2015 - budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement 2016

Le compte administratif présenté par M. Jean-Luc BERNEDE se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2015	24 498.37
Recettes de fonctionnement 2015 y compris report 2014(+4 461.31)	33 513.91
Excédent de fonctionnement 2015	9 015.54
Dépenses d'investissement 2015 y compris report 2014 (97 142.74)	167 240.83
Recettes d'investissement 2015	172 352.11
Restes à réaliser - dépenses	11 765.26
Restes à réaliser - recettes	3 984.58
Déficit d'investissement cumulé	2 669.40
Excédent global de clôture	6 346.14

Le compte administratif 2015 du budget annexe gestion service eau et assainissement est adopté à l'unanimité

5. Compte administratif 2015 - budget annexe gestion atelier relais

Le compte administratif présenté par M. Jean-Luc BERNEDE se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2015	3 494.43
Recettes de fonctionnement 2015 y compris report 2014(+12 425.79)	19 836.53
Excédent de fonctionnement 2015	16 342.10
Dépenses d'investissement 2015 y compris report 2014 (1 049.20)	7 252.59
Recettes d'investissement 2015	6 016.84
Restes à réaliser - dépenses	1 669.00
Restes à réaliser - recettes	0.00
Déficit d'investissement cumulé	2 904.75
Excédent global de clôture	13 437.35

Le compte administratif 2015 du budget annexe gestion atelier relais est adopté à l'unanimité

Retour en séance de M . le Maire qui réintègre ses fonctions de président

6. Compte de gestion - budget principal

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve, excepté l'observation suivante :

Prévisions - section de fonctionnement:

Le montant total des dépenses et des recettes du compte administratif s'élève à la somme de 883 234,63 € alors que le montant total des dépenses et des recettes du compte de gestion s'élève à la somme de 911 683,52 €

Explication : à compter de l'exercice 2006, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont simplifiées au stade des prévisions budgétaires. Seul le prix de cession apparaît au budget donc au compte administratif, alors que l'intégralité des prévisions apparaît au compte de gestion

Prévisions - section d'investissement :

Le montant total des dépenses et des recettes du compte administratif s'élève à la somme de 535 474,68 €

Le montant total des dépenses et de recettes du compte de gestion s'élève à la somme de 558 363,57 €

Explication : à compter de l'exercice 2006, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont simplifiées au stade des prévisions budgétaires. Seul le prix de cession apparaît au budget donc au compte administratif, alors que l'intégralité des prévisions apparaît au compte de gestion

Le compte de gestion du budget principal est adopté à l'unanimité.

7. Compte de gestion - budget annexe gestion abbaye

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve, excepté l'observation suivante :

Le compte administratif présente un erreur matérielle : report année n - 1 (002) : 6 278,50 €, au lieu de 6 778, 50 €

Le compte de gestion (page 23) présente les montants suivants : résultat à la clôture de l'exercice 2014 : 26 778,50 € - part affectée à l'investissement 2015 : 20 000 €. Les résultats du compte de gestion sont exacts

Le compte de gestion du budget annexe gestion abbaye est adopté à l'unanimité.

8. Compte de gestion - budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve

Le compte de gestion du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

9. Compte de gestion - budget annexe gestion de l'atelier-relais

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve
Le compte de gestion du budget annexe gestion de l'atelier relais est adopté à l'unanimité.

10. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - budget principal

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget principal est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 y compris report 2014	260 869.76 €
Affectation en section d'investissement 2016	138 038.98 €
Report en section de fonctionnement 2016	122 830.78 €

11. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - budget annexe gestion abbaye

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget gestion abbaye est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 y compris report 2014 corrigé	34 933.76 €
Affectation en section d'investissement 2016	32 650.33 €
Report en section de fonctionnement 2016	2 283.43 €

12. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget gestion service de l'eau et de l'assainissement est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 y compris report 2014	9 015.54 €
Affectation en section d'investissement 2016	2 669.40 €
Report en section de fonctionnement 2016	6 346.14 €

13. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - budget annexe gestion atelier-relais

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget gestion atelier-relais est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2015 y compris report 2014	16 342.10 €
Affectation en section d'investissement 2016	2 904.75 €
Report en section de fonctionnement 2016	13 437.35 €

14. Crédit bail immobilier Commune de Saint-Hilaire/SCV Cave Anne de Joyeuses - caveau de dégustation

MM. Jean-Louis CARBONNEL et M. Jean-Paul ROCALVE quittent la séance qui est alors présidée par M. Jean-luc BERNEDE 1^{er} Adjoint qui expose ce qui suit :

Le 30 juillet 2001 un crédit bail immobilier a été conclu entre la Commune et la S.C.V, CAVE ANNE DE JOYEUSES , Par cet acte, la Commune donnait en crédit-bail immobilier à la SCV CAVE ANNE DE JOYEUSES, une construction à usage de caveau de dégustation, figurant au cadastre comme suit : Section B - Numéro 992 - le Plo - 7 ares 32 centiares

Le crédit bail a été conclu pour une durée de quinze années régulières et consécutives qui ont commencé à courir à compter du 1^{er} juillet 2001 moyennant un loyer annuel de 5 124 € HTVA. La valeur résiduelle a été définie comme suit : « selon l'époque à laquelle elle doit être déterminée, la valeur résiduelle sera égale au montant des loyers restant à courir . A l'échéance normale du contrat, la valeur résiduelle sera de UN EURO » Le crédit bail immobilier définit dans son article 2 les conditions de la promesse de vente Conformément à cet article et en réponse à la demande formulée par la Commune, la SCV CAVE ANNE DE JOYEUSES a fait connaître sa volonté de bénéficier de la promesse de vente aux conditions prévues dans l'acte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de réaliser au terme du crédit bail immobilier la promesse de vente au profit de la S.C.V, CAVE ANNE DE JOYEUSES, selon les conditions explicitées dans le contrat. Tous les frais seront à la charge de l'acheteur et M. le 1^{er} Adjoint est autorisé à signer tous documents afférents

Retour en séance de MM. Jean-Louis CARBONNEL et Jean-Paul ROCALVE. M. CARBONNEL réintègre ses fonctions de président de séance

15. Réhabilitation du réservoir d'eau potable du bas service - demande de subvention DETR

M. le Maire informe ses collègues que le dossier de la réhabilitation du réservoir d'eau potable du bas service a dû être modifié, en raison de l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire. Le montant total de l'opération s'élève à la somme de 170 000 €. Il convient de revoir le plan de financement et d'adopter le calendrier de réalisation des travaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce dossier, adopte le plan de financement qui est le suivant :

ORGANISMES	% sur L'OPERATION	MONTANT
Subvention Agence de l'Eau (30 % de 152 805. €)	27 %	45 811.00

Subvention C.Départementale (20 % de 152 805.00 €)	18 %	30 561.00
Subvention DETR sollicitée	25 %	42 500.00
Fonds propres	30 %	51 128.00
TOTAL		170 000.00

Et adopte le calendrier de réalisation qui est le suivant :

- Diagnostic génie civil, levé topographique, nomination SPS : Avril, Mai 2016
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises, mise en place de la procédure : Juin 2016
- Consultation des entreprises : Juillet 2016
- Attribution du marché : Septembre 2016
- Réalisation des travaux : Octobre à Décembre 2016

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

16. Admissions en non valeurs

M le Maire présente à ses collègues l'état des admissions en non valeurs, que le receveur municipal de peut pas recouvrer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'admission en non valeurs des titres 26, 75 et 142 (2, 50 €, 7 € et 13 €) de l'exercice 2015

17. Modification simplifiée du PLU - achèvement de la procédure simplifiée en cours par la Communauté de Communes du Limouxin

M. le Maire rappelle que la Commune de Saint-Hilaire a engagé par arrêté n°1282 la première modification simplifiée du PLU concernant l'adaptation de l'article 4 du règlement des zones urbaines U, à urbaniser AU, agricoles A et naturelles N, sans augmenter de plus de 20 % les capacités de construire. En vertu de l'article 37 de la loi NOTRE du 7 Août 2015, l'EPCI compétent peut achever les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme engagées avant le transfert de cette compétence, après accord de la commune concernée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- de solliciter la Communauté de Communes du Limouxin pour l'achèvement de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée par la Commune par arrêté n°1282 en date du 29 septembre 2015
- que suite au transfert de la compétence PLU par arrêté préfectoral du 12 Novembre 2015 la Communauté de Communes du Limouxin se substitue de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée conformément à l'article L.159.9 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal souhaite que la commune soit représentée au cours de la procédure par un comité de pilotage qui sera composé de Mme Katia RENAUD, et de MM. CARBONNEL Jean-Louis et OUBALKASSAM Mohamed

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.

18. Vente de produits régionaux à la boutique de l'abbaye - modification de la régie de recettes

M. le Maire expose qu'afin de répondre à la demande des visiteurs et d'optimiser la gestion du site, il serait opportun de vendre des produits régionaux. A cette fin, il est nécessaire de modifier les actes constitutifs de la régie de recettes afin d'intégrer ce type de produits. Monsieur le Receveur Municipal sollicité, a donné son accord pour cette modification

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) décide de modifier à compter du 1^{er} mai 2016, les actes constitutifs de la régie de recettes d'exploitation du site de l'abbaye (visites, produits culturels, cartes inter-sites), afin que la régie puisse encaisser les recettes liés à la vente de produits régionaux selon les modalités définies antérieurement pour les autres produits. M. le Maire est autorisé à signe tous documents afférents

19. Vente de produits régionaux à la boutique de l'abbaye - ouverture d'une licence de débits de boissons à emporter - petite licence

M. le Maire expose qu'afin de répondre à la demande et d'optimiser la gestion du site, il serait opportun de proposer des produits régionaux, notamment des bouteilles de blanquette ancestrale et des bouteilles de vin rouge, cuvée spéciale abbaye. Cette vente (sans dégustation) se ferait directement par la commune, sans intervention de l'A.D.T. Il convient que la commune accomplisse les formalités concernant l'ouverture d'un débit de boissons à emporter, dite petite licence à emporter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) de vendre à la boutique de l'abbaye, à compter du 1^{er} Mai 2016, des bouteilles de blanquette ancestrale et de vin rouge étiquette abbaye

- Qu'il n'y aura dégustation , ni vente au verre
- Que cette vente se fera directement par la commune, sans intervention de l'ADT
- D'engager toutes les formalités nécessaires à l'ouverture d'une licence d'un débit de boissons à emporter pour les boissons du 2^{ème} groupe, dite petite licence à emporter

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

20.Vente de produits régionaux à la boutique de l'abbaye - prix de vente

M. le Maire expose que pour faire suite aux deux décisions antérieures, la commune devra acheter ces produits (blanquette ancestrale + vin rouge étiquette abbaye) auprès des producteurs et/ou caves coopératives, puis les proposer à la vente. Il convient d'en définir les modalités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) arrête comme suit le prix de vente : 9,50 € TTC la bouteille de vin rouge et 9 € TTC la bouteille de blanquette. Cette activité sera soumise à la TVA. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.

21.Tarifs préférentiels visites abbaye

M. le Maire expose que les agents d'accueil de l'abbaye, sont régulièrement confrontés à la demande de certains visiteurs (étudiants, personnes handicapées, demandeurs d'emploi...) qui souhaiteraient bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) que les visiteurs de l'abbaye, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi justifiant de leur situation bénéficieront d'une remise d'1 sur le prix d'entrée. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures

Vu pour être affiché le dix-huit mars deux mille seize conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 18 Mars 2016

Le Maire :
Jean-Louis CARBONNEL